

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MAI 2016**

L'an deux mille seize, le treize mai, à dix-huit heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Luc PILLIERE, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc PILLIERE, Françoise BOUTILLIER, Jean-Pierre POLIN, Jean-Claude COLLET, Claudine POLIN, Marie-Paule LEJEUNE, Jean-Pierre FOUCART

Absent excusé :

Secrétaire : Jean-Claude COLLET

Lecture et approbation du compte-rendu du 15 avril 2016

M. POLIN demande que la moyenne départementale et nationale des différents taux figure parallèlement aux taux de la commune :

TAXE	Communale	Départementale	Nationale
Habitation	10,41	25,25	24,19
Foncier bâti	10,15	21,61	20,52
Foncier non bâti	13,93	31,82	49,15

DEMANDE DE MME TITEUX

Madame TITEUX souhaite qu'une campagne de stérilisation de chats soit faite sur la commune, avec la participation financière de la Fondation 30 Millions d'Amis.

Le conseil décide de prendre les renseignements auprès de Mme CATTIER (Association Chats sans toit) avant de prendre une décision.

DELIBERAITONS

L'assurance SMACL a envoyé le remboursement des barrières, soit 3 786,48 €, les 10% de vétusté seront réglés ultérieurement. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à présenter le chèque à la trésorerie de Château-Thierry Banlieue.

Lors de la demande de remboursement du ramassage scolaire de la mairie de Bouresches, il y a eu une erreur de calcul. La commune demande les remboursements suivants :

- Année 2013-2014 : 2 249,64 €

- Année 2014-2015 : 1 594,91 €
Le conseil est favorable à ces règlements.

14 JUILLET

Le conseil décide de reconduire la formule de l'année précédente (repas froid et animations).

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Les communautés de communes de CHATEAU-THIERRY, CONDE-EN-BRIE, FERÉ-EN-TARDENOIS et une partie de NEUILLY-SAINT-FRONT vont se regrouper. Celle de CHARLY-SUR-MARNE reste autonome pour l'instant.

Actuellement, un bureau d'études aide les différentes communautés de communes à harmoniser le futur fonctionnement de cette structure, dans les différents domaines. Son coût est de 140 000,00 €.

En 2018, l'assainissement et l'eau potable seront une compétence obligatoire de la communauté de communes.

QUESTIONS DIVERSES
